

BUREAU COMMUNAUTAIRE
JEUDI 5 DECEMBRE 2019 à 18h30
URZY

COMPTE RENDU

I/Finances

1/ Admissions en non-valeur

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu le courrier de demande d'admission en non-valeur de la Trésorière en date du 29 novembre 2019;

Considérant qu'il appartient à la Trésorière de procéder aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances de la Communauté de Communes ;

Considérant qu'il n'a pu être procédé au recouvrement de créances pour un montant total de **1315,05€** pour le budget principal ;

Considérant qu'il n'a pu être procédé au recouvrement de créances pour un montant total de **75,00 €** pour le budget annexe SPANC ;

Considérant qu'il n'a pu être procédé au recouvrement de créances pour un montant total de **1848,99€** pour le budget annexe ordures ménagères;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le bureau communautaire décide :

- ✓ **Article 1 : De statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes suivants :**

1 – BUDGET PRINCIPAL

BUDGET PRINCIPAL

ANNEE	REFERENCE PIECE	NOM DU REDEVABLE	SERVICE	MONTANT
2006	T-78558210015	BAYARD Virginie		53,18 €
2016	T-700600000614	BERGER Amélie	EMDT	36,67 €
2017	T-294	BERGER Amélie	EMDT	36,66 €
2017	T-39	BERGER Amélie	EMDT	36,67 €
2012	T-78565330015	CECCOLINI Nadine		51,00 €
2012	T-78565350015	DA SILVA PINHAL Arsen		102,00 €
2012	T-78565360015	DE OLIVEIRA Natalia		51,00 €
2011	T-78565190015	DELARBRE Bruno		49,50 €
2010	T-78565290015	DELARBRE Bruno		51,90 €
2012	T-78565370015	DELARBRE Bruno		51,00 €
2017	T-807	GUYON Christine	CHARIBUS	30,00 €

2012	T-701300000041	HUBERT Michel	TRANSPORT SCOLAIRE	51,00 €
2007	T-78559630015	LAMOUR Bernard		0,01 €
2012	T-701300000046	LEVAL ALLINE Nc	TRANSPORT SCOLAIRE	31,00 €
2012	T-78565460015	LIEVRE Hubert		51,00 €
2017	T-372	LUZY Jean	EMDT	100,00 €
2012	T-78565470015	MENAND Patrick		51,00 €
2012	T-701300000049	MERLI Nathalie	TRANSPORT SCOLAIRE	18,60 €
2017	T-383	MICHEL Stéphanie	EMDT	60,00 €
2012	T-78565480015	MICHELIS Claude		51,00 €
2017	T-133	NORMAND Michael	EMDT	73,88 €
2012	T-78565500015	PALENZUELA PUISSANT		51,00 €
2016	T-700600000131	PATHENAY Gabrielle	EMDT	33,33 €
2016	T-700600000330	PATHENAY Gabrielle	EMDT	33,34 €
2012	T-701300000053	PLED Vincent	TRANSPORT SCOLAIRE	62,00 €
2017	T-412	RACHID Karim	EMDT	36,67 €
2012	T-78565540015	SEBASTIEN BERNADETTE		51,00 €
2007	T-701300000146	VIAIS Éric	EMDT	10,64 €
				1 315,05 €

⇒ Pour un montant total de 1315,05€

2 – BUDGET ANNEXE SPANC

ANNEE	REFERENCE PIECE	NOM DU REDEVABLE	SERVICE	MONTANT
2017	R-1-8	BONNEAU	SPANC	75,00 €

⇒ Pour un montant total de 75,00 €

3 – BUDGET ANNEXE OM

ANNEE	REFERENCE PIECE	NOM DU REDEVABLE	SERVICE	MONTANT
2016	T-700700000167	ALTEA CONFORT	APPORTS DECHETERIE	48,20 €
2015	T-700700000036	ARTISANS COUVREURS CH	APPORTS DECHETERIE	98,40 €

2016	T-700700000227	BILLAQUOIS Michel	APPORTS DECHETERIE	10,00 €
2014	T-700700000135	ECO BIO CHAUFF SARL	APPORTS DECHETERIE	39,00 €
2014	T-700700000258	ECO BIO CHAUFF SARL	APPORTS DECHETERIE	7,73 €
2014	T-700700000026	ECO BIO CHAUFF SARL	APPORTS DECHETERIE	19,87 €
2014	T-700700000274	ECO BIO CHAUFF SARL	APPORTS DECHETERIE	12,14 €
2014	T-700700000125	ECOBENERGIES	APPORTS DECHETERIE	35,26 €
2013	T-700700000032	ENTREPRISE CHAUSSARD	APPORTS DECHETERIE	126,00 €
2016	T-700700000209	GUYON Christiana	ENLEV.ENCOMBRANTS	10,00 €
2016	T-700700000005	JARDINS ET PAYSAGES D	APPORTS DECHETERIE	1 109,00 €
2013	T-700700000009	JARDINS ET PAYSAGES D	APPORTS DECHETERIE	318,72 €
2016	T-700700000052	RIAULT Amel	BROYAGE	14,67 €
				1 848,99 €

⇒ Pour un montant total de 1848,99€

- ✓ **Article 2 : D'autoriser le Président à signer toutes les pièces utiles et notamment les mandats d'admission en non-valeur.**

II/Développement Economique

2/Acquisition d'un terrain sur la zone d'activité pour création de voirie

Délibération n° 2019-113

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes, et notamment la compétence développement économique,

Vu la délibération 2019-011.

Dans le cadre de la redynamisation de la zone d'activité de la Charité, il est prévu une création de voirie pour relier l'ancien site EPEDA.

Ce terrain est actuellement compris dans l'emprise du crédit-bail MADDES qui doit être levé au 31 décembre 2019.

Il est proposé au bureau communautaire de racheter ce terrain à M ESBERT dès la levée d'option du crédit-bail.

Le prix proposé est de 5 € par m² pour une surface de 8a95ca soit 895 m², ce qui représente un total de 4.475 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le bureau communautaire décide :

- ✓ **D'accepter l'acquisition d'une partie de la parcelle AE 221 (815 m²) et de la parcelle AE 218 (80 m²) pour une superficie totale de 895 m² et un montant de 4.475€**
- ✓ **De préciser qu'à cette somme s'ajoutera les frais d'actes notariés**

- ✓ **D'autoriser le Président ou son représentant à signer l'acte de vente ainsi que toutes pièces nécessaires dans ce cadre**

3/Avis sur le projet de crédit-bail UTB à La Charité/Loire

L'entreprise UTB implantée à La Charité sur Loire est actuellement locataire de la Communauté de Communes et dispose d'un bail classique dont le loyer mensuel = 4 320€ TTC (soit loyer annuel de 51 840€ TTC).

Il est envisagé de proposer un crédit-bail à l'entreprise.

Le montant du crédit-bail s'élèverait à 204 000€ avec de mensualités dégressive.

De son côté la Communauté de Communes doit encore remboursée 154 000€ d'emprunt sur cette propriété.

	Loyer mensuel	Total annuel	annuité
2020	2.000 €	24.000 €	23.500 €
2021	2.000 €	24.000 €	23.000€
2022	2.000 €	24.000 €	22.500 €
2023	1.800 €	22.200 €	22.000€
2024	1.800 €	22.200 €	21.500 €
2025	1.800 €	22.200 €	21.000 €
2026	1.400 €	16.800 €	20.500 €
2027	1.400 €	16.800 €	0
2028	1.400 €	16.800 €	0
2029	1.250 €	15.000 €	0
		204.000 €	154.000€

Le bureau propose d'émettre un avis favorable sur le projet de crédit-bail afin de le prévoir au budget 2020. Le Président propose de revoir le loyer pour l'année 2026 afin de ne pas avoir de déficit par rapport à l'annuité d'emprunt.

III/Aménagement

4/Avis sur la validation du PCAET et le projet de Pacte Communes/Intercommunalité

Lors de la séance du 19 décembre 2019, il sera proposé au conseil communautaire de valider le Plan climat air énergie territorial des Bertranges avec son plan d'action et un pacte engageant les Communes du territoire.

Préalablement une réunion publique se tiendra le 11 décembre 2019 afin de présenter le plan d'actions au grand public.

Le Président présente le projet de pacte qui a été transmis aux élus et qui sera proposé au vote du conseil communautaire le 19 décembre.

Ce pacte a pour objet d'engager les communes et l'intercommunalité dans une méthode destinée à favoriser et accompagner sereinement l'émergence de production d'EnR en cohérence avec les enjeux de développement du territoire.

Il rappelle également les objectifs fixés pour chacune des EnR à l'horizon 2030:

- *Bois énergie : 209 GWh/an*
- *Biogaz : 40 GWh/an*
- *Photovoltaïque : 37 GWh/an*
- *Eolien: 30 GWh/an*

- *Solaire thermique: 0.5 GWh/an*
- *Hydroélectricité : 1GWh/an*
- *Géothermie : 0.5 GWh/an*

Le Président présente les projets qui sont en gestation : un projet photovoltaïque à la Charité, un à Prémery (sur l'ancien site Lambiotte), un projet de méthanisation récent à La Charité...

M Fauche soulève la question de la biomasse, il faut que l'agriculture s'adapte à ces besoins.

5/Avis sur la poursuite de la démarche BIMBY

La démarche BIMBY initiée par le SCOT vise à accompagner et à conseiller en urbanisme les propriétaires sur l'adaptation et la transformation de leur logement. Cette prestation est exécutée par les conseillers du Lab In Vivo.

Cette démarche d'optimisation foncière a pour but d'enrayer les processus d'étalement urbain.

L'objectif est de stimuler la création de nouveaux logements, adapter les logements existants aux besoins de leurs habitants, rénover le parc bâti ancien et plus globalement dynamiser les centralités et les bourgs ruraux en favorisant la production et la transformation d'une offre de logements bien situés, à proximité des services, des réseaux et de la vie de village.

Depuis 2018, cette expérimentation est prise en charge par le SCOT. Mais, cette expérimentation arrivant à échéance, le SCOT sollicite les EPCI pour prendre en charge la poursuite de la démarche. Vous trouverez ci-joint une note et le montage financier proposé par le SCOT.

R PASQUET présente le dispositif et le plan de financement proposé. Il donne la liste de logement (45 sur la Communauté de Communes).

Le président propose de voter en janvier 2020 après étudié reçu des détails sur les projets. Le bureau communautaire valide cette proposition.

IV/Environnement

6/Avis sur le règlement de la collecte des déchets pour 2020

Compte tenu de la fusion des deux services de collecte des déchets au 1^{er} janvier 2020 en raison de la dissolution du SYCTEVOM, il est proposé d'adopter un règlement de service.

M TUCOU expose les grandes lignes du projet de règlement : Maintien du calendrier actuel
Changement horaire déchèterie sichamps, passage progressif au sac multi-matériaux (au lieu de 2 sacs actuellement).

Le règlement sera soumis au vote lors de la prochaine séance du conseil communautaire.

Le bureau émet un avis favorable sur le projet de règlement.

7/Point sur la dissolution du SYCTEVOM (clé de répartition de l'actif et du passif et harmonisation des délibérations relatives au personnel)

Le président présente un point sur la dissolution du SYCTEVOM et notamment les questions relatives au personnel et à la clé de répartition de l'actif et du passif sur laquelle il sera proposé au conseil communautaire de se prononcer le 19 décembre. Il est proposé de reprendre les conditions de sortie proposée par la CC ACN en septembre 2019.

Le bureau communautaire valide cette proposition.

8/Demande de financement 2020 contrat territorial des Nièvres (communication éducation scolaire)

Délibération n° 2019-114

Fiches actions n°34 : Programme 2020-2021 d'animation en milieu scolaire.

Le Contrat Territorial des Nièvres, signé officiellement le 5 juillet 2016, est un outil pluri-thématique, avec des volets de restauration de la continuité écologique et de l'hydromorphologie conséquents et constituant le cœur des opérations à mener pour la période 2016 - 2020.

Le portage du Contrat Territorial est assuré par la Communauté de Communes Les Bertranges, par convention d'entente permettant une mutualisation de moyens financiers avec les autres intercommunalités concernées par le bassin versant des Nièvres.

Il apparaît aujourd'hui que la réalisation de projets pédagogiques en milieu scolaire est un levier formidable pour sensibiliser les générations futures aux enjeux à venir (évolution climatique, diminution de la ressource en eau, etc.). Il est donc essentiel de pouvoir continuer cette démarche pour pérenniser les actions et la dynamique que nous entreprenons aujourd'hui en faveur de la protection du milieu aquatique.

- Fiche Action n°34 : Promouvoir l'éducation à l'environnement auprès de publics scolaires. Des interventions en milieu scolaire sur les thématiques de l'eau, de la découverte des cours d'eau, des zones humides et de leur diversité seront proposées aux écoles et collèges du bassin versant. Ces animations seront réalisées par des animateurs nature et nous espérons que d'ici la fin du contrat, chaque école ait pu avoir au moins une animation nature. Les interventions se dérouleront en classe ou en sorties.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité , le bureau communautaire décide :

- **De valider la fiche action n°34**
- **De valider le plan de financement ci-dessous:**

Fiche Action	Détail des opérations	Montant (€ HT)	AELB*		CRBFC**		Bassin Versant	
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
FA 34	Education à l'environnement	5000	60%	3000	20%	1000	20%	1 000
TOTAL :		5000	60%	3000	20%	1000	20%	1000

- **D'autoriser le Président à déposer et signer les dossiers de demande de subvention et tout document annexe relatif à la mise en œuvre des fiches actions précitées auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, et de la Région Bourgogne Franche-Comté**

9/Avis sur la convention des digues de Loire

Suite à la dernière réunion du bureau communautaire, les services de l'Etat ont fait part de leurs remarques sur le projet de convention de digues de Loire.

Ces propositions de modifications sont présentées en séance. La convention sera soumise au vote lors du conseil communautaire du 19 décembre 2019.

10/Avis sur les actions du PAPI de Loire

Les actions du PAPI (programme d'action de prévention des inondations) propose un programme de 35 actions validé par le comité de pilotage en mars 2019.

Il convient de la Communauté de Communes valide les actions qui seront inscrites au budget 2020 et financées en partie par la taxe GEMAPI.

Les actions proposées présentées en séance font l'objet d'un avis favorable du bureau.

11/Validation du Contrat ECO TLC

Délibération n° 2019-115

Il est proposé au bureau communautaire d'autoriser le Président à signer une convention avec l'éco organisme ECO TLC (textile linge chaussures).

Vu le code général des collectivités territoriales;

Vu les statuts de la Communauté de Communes, et notamment la compétence collecte et traitement des déchets ménagers;

L'Eco-organisme Eco-TLC a été créé en décembre 2008 afin de redistribuer les fonds issus de la contribution des établissements mettant sur le marché des textiles neufs en France.

Eco-TLC propose aux collectivités compétentes en termes de collecte et/ou de traitement de déchets la signature d'une convention.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le bureau communautaire décide :

- **D'accepter le renouvellement du contrat avec l'éco organisme Éco-TLC**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer le contrat et toutes pièces nécessaires**

V/ Voirie

12/Point sur les réalisations 2019

POINT REPORTE

13/Demande de subventions voirie au titre de la DCE 2019

Délibération n° 2019-116

Vu les statuts de la Communauté de Communes, et notamment la compétence « voirie »

Il est proposé de solliciter la dotation cantonale d'équipement (DCE) au titre de l'année 2019 afin de financer les travaux de voirie réalisés.

Il est proposé de solliciter une aide d'un montant de 51 412€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le bureau communautaire décide :

- **D'Autoriser le Président à solliciter la dotation cantonale d'équipement 2019 pour un montant de 51 412 € afin de financer les travaux de voirie.**

VI/Action sociale

14/Avis sur la convention globale Territoriale avec la CAF de la Nièvre

Le projet de convention globale territoriale (CTG) avec la CAF sera proposé au vote lors de la séance du conseil communautaire du 19 décembre 2019.

Débat sur les accueils de la petite enfance.

Concernant le projet d'extension du lieu d'accueil de la petite enfance à Prémery, le Président souhaite mobiliser les fonds régionaux afin d'obtenir 80% d'aide.

15/Avis sur le contrat d'engagement d'un médecin

La maison de santé intercommunale accueille depuis quelques mois un jeune médecin qui souhaite s'installer de manière durable sur le territoire. Il s'agit d'Alexandra ALBOTICA.

Son conjoint, médecin également, souhaite s'installer sur le territoire de la CC du Cœur de Loire.

Lors de leurs études, le couple a contractualisé avec le Département de la Sarthe et a obtenu une bourse de 25 200€ chacun pour les inciter à s'installer dans ce Département.

Cet engagement n'étant pas respecté, le Département de la Sarthe demande le remboursement de cette somme.

Le Département de la Nièvre, qui souhaite encourager le couple de médecin à rester sur son territoire, s'engage à prendre en charge cette somme pour les deux médecins.

Cet engagement fait suite à de longs mois de négociation entre élus.

Néanmoins, le Département ne peut prendre en charge directement le remboursement de la bourse.

Le montage envisagé serait que chacun des EPCI conventionne avec le médecin concerné sur un engagement réciproque (versement de la somme de 25 200€ par l'EPCI contre l'engagement d'une installation d'une durée minimum de 5 ans sur le territoire intercommunal pour le médecin).

Le Département de la Nièvre remboursera ensuite dans un délai de 2 mois, les sommes avancées par les EPCI.

Le bureau communautaire émet un avis favorable sur ce projet de conventionnement.

VII/Culture

16/Point sur la poursuite des actions du CTL

Lors de la dernière séance le conseil communautaire a validé la prolongation du Contrat territoire Lecture par avenant.

Cet avenant prévoit la mise en œuvre d'animation au sein du réseau de bibliothèque ainsi que de la finalisation du diagnostic et la rédaction des fiches-actions destinées à préparer le CTL 2.

Avant la prochaine réunion du Comité de pilotage, le vice-président en charge de la Culture président un point sur le calendrier.

17/Proposition de modification des représentations SCENIQUANON

Le Président souhaite présenter un projet de modification des représentations de cinéma programmées par SCENIQUANON suite à la demande de la Commune de Dompierre sur Nièvre. Il est proposé de réunir les communes concernées en présence de SCENIQUANON afin de retenir une des propositions.

Questions Diverses :

- Validation des dates de réunion du 1^{er} trimestre 2020 : bureau communautaire 16 janvier et 13 février, conseil communautaire 23 janvier et 27 février 2020.